



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame MORA

Délibération numéro :
2020/170

**Acquisition parcelle Section
CN n° 202 - Impasse de la
Patte d'Oie**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant qu'il a été constaté que le mur communal qui soutient l'impasse de la Patte d'Oie (classée dans la voirie communale), est sur le point de s'écrouler.

Considérant que, pour mettre fin à ces désordres, il est nécessaire de construire un mur de soutènement sur la propriété située en contrebas, cadastrée Section CN n° 87, propriété de la SCI CARIBIJ (Madame Danielle BOUSQUET),

Considérant qu'un accord est intervenu avec Mme BOUSQUET afin qu'elle cède à la Commune la superficie de terrain nécessaire à la construction de ce mur de soutènement,

Considérant le document d'arpentage établie par M. GRAVELLIER, géomètre expert, portant division de la parcelle cadastrée Section CN n° 87 en 2 parcelles : la parcelle CN n° 201 qui restera propriété de Mme BOUSQUET, et la parcelle CN n° 202, d'une superficie de 61 m², objet de la présente acquisition,

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

ETAIENT EXCUSES : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Aussi, après avis de la commission Qualité de Vie du 26 octobre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'ACQUERIR à la SCI CARIBIJ, représentée par Madame Danielle BOUSQUET la nouvelle parcelle cadastrée Section CN n° 202, d'une superficie de 61 m², au prix de MILLE CINQ CENT VINGT CINQ EURO (1 525 €),
2. D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes à venir afférents à cette vente.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2020 : TS 130 – F 824 – N 2111

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

